Initiative var
Un réseau. Un esprit

UN SOUTIEN

ACCUEIL, ANALYSE, EXPERTISE

- Un chargé de mission vous accueille, vous oriente et vous accompagne pour la construction de votre projet ;
- En collaboration avec une structure de conseils agricoles agréée (AITA) qui monte le dossier avec vous ;
- La viabilité économique de votre projet est validée par un réseau pluridisciplinaire de bénévoles.

SUIVI PERSONNALISÉ

- Un suivi personnalisé de votre activité pendant toute la durée de remboursement du prêt ;
- Mise en relation avec notre réseau de 150 bénévoles afin d'obtenir des réponses à vos problématiques et ainsi optimiser vos chances de réussite.

UN FINANCEMENT

BÉNÉFICIAIRES

Tout projet de nature agricole :

- En création ou en reprise ;
- L'installation doit s'effectuer à titre principal ;
- Concernant les exploitations agricoles sous forme sociétaire, le jeune installé doit détenir au minimum 33% des parts sociales ;

MODALITÉS

- Montant compris entre 5 000€ et 30 000€*, à 0% ;
- Remboursable sur une durée pouvant aller jusqu'à 7 ans, en fonction des enjeux d'amortissement et des orientations économiques d'exploitation ;
- Avec un différé de remboursement possible de 24 mois au plus, selon la nature du projet ;
- Impérativement couplé avec un prêt bancaire, au moins du même montant.

*Dans le respect de la règlementation De Minimis.

178 avenue Vauban
83000 Toulon

www. Initiative-var.fr

initiativevar83

info@ initiative-var.fr

04.94.91.02.02

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Caisse des Dépôts

l'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur
Fonds Social Européen
UNION EUROPÉENNE
Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national 2014-2020 "Emploi et Inclusion"